

naturalisation est absolument semblable à celle des Iles Britanniques et de Terre-Neuve, et, peut-être, d'autres Dominions. Notre but est que cette loi de naturalisation soit uniforme et effective dans tout l'Empire Britannique. Durant les quelques semaines qu'il nous reste, avant la fin de ce Parlement, il nous est donc impossible de passer cette loi, pourtant si nécessaire: et je crois que les femmes du Canada sont de même avis que nous.

SERVICES ET SACRIFICES.

Sous ces circonstances, qu'avons-nous fait? A toutes les femmes du Canada ayant des parents proches qui actuellement font partie du Corps Expéditionnaire Canadien, nous avons décidé de donner le droit de voter à la prochaine élection. Qui le leur refusera? Ce droit repose précisément sur le même principe que celui qui a guidé ce Parlement lorsque nous avons passé la loi qui permettra aux soldats de voter à la prochaine élection. En effet, les soldats qui voteront à cette élection, n'auraient pas eu le droit de voter s'ils n'avaient pas été enrôlés dans le Corps Expéditionnaire du Canada. Comme le disait fort bien M. le Secrétaire d'Etat, l'autre jour, c'est le principe des services et des sacrifices qui a guidé le Gouvernement.

Il y a aussi d'autres points à considérer. Trois cent mille hommes se sont enrôlés dans le Corps Expéditionnaire Canadien et sont allés combattre pour notre liberté et nos institutions. Y a-t-il un seul député de cette Chambre qui oserait faire peu de cas des influences que ces soldats pourraient exercer, durant la prochaine élection, s'ils étaient au Canada? C'est un point très important, et nous devons le prendre en considération. Tout de même, il y a plus. La votation des soldats sera entièrement sous le contrôle des autorités militaires; or, combien de ces soldats ne pourront pas voter parce qu'ils seront sur la ligne de feu, tous prêts à donner leur vie pour nous. Il y a plus, encore. Trente mille de nos soldats reposent dans les cimetières de France et dans les Flandres. N'est-il pas juste que les proches parents de ces morts puissent les remplacer et parler pour eux, lorsque l'élection prochaine aura lieu? Des milliers de nos soldats, prisonniers des Allemands, endurent toutes espèces de misère et de privations; il leur sera impossible de voter à la prochaine élection. N'est-il pas juste qu'ils se fassent remplacer par un parent? Parmi les armées britanniques et parmi celles des nations alliées, il y a des milliers de nos soldats qui auraient eu le droit de voter à la prochaine élection, s'ils ne s'étaient pas enrôlés. N'est-il pas juste qu'un parent les remplace pour voter à la prochaine élection?

UN PROJET JUSTE ET RAISONNABLE.

Je soutiens que le projet d'accorder la franchise électorale aux plus proches parents de nos soldats qui sont au front, est non seulement juste et raisonnable, mais j'ajouterai que ce serait une criante injustice si un parent ne pouvait pas, à la prochaine élection, voter à la place de ces soldats. Telles sont les raisons pour lesquelles le Gouvernement a présenté cette mesure devant le Parlement. La voix de nos soldats qui combattent pour nous là-bas; la voix de ceux qui ont été blessés ou qui sont morts pour la patrie au champ d'honneur; la voix de ceux qui languissent dans les prisons allemandes; cette voix, nous voulons, par la loi en question, l'honorer et l'entendre.